



SYNTHESE

PROJET ASSOCIATIF

HORIZON JEUNESSE

2019 - 2023

LE SOMMAIRE de la SYNTHESE

Préambule

<i>.01. La carte d'identité de l'Association</i>	3
<i>.02. Le mot du Président</i>	4

Partie N° 1 : le cadre et les moyens de l'intervention

<i>.1.1. L'histoire de l'Association</i>	6
<i>.1.2. Le positionnement de l'Association sur son territoire</i>	8
<i>.1.3. L'organigramme</i>	13
<i>.1.4. Les sites d'accueil de la MECS OASIS</i>	14

Partie N°2 : la stratégie associative

<i>.2.1. L'intention, les objectifs et les valeurs de l'association</i>	16
<i>.2.2. La politique de Gestion des Ressources Humaines</i>	18
<i>.2.3. La politique qualité, d'amélioration continue et de gestion des risques</i>	19
<i>.2.4. La politique de coopération</i>	20
<i>.2.5. La politique de communication</i>	21
<i>.2.6. La Responsabilité Sociale (RSE)</i>	22
<i>.2.7. Le nouveau plan stratégique 2019 - 2023</i>	23

Partie N°3 : les règles de gouvernance

<i>.3.1. Les 6 principes d'une bonne gouvernance</i>	26
--	----

Références du document	27
-------------------------------	----

***NB : La version complète du projet associatif
est un document de 63 pages annexes comprises.***

PREAMBULE

.01. LA CARTE D'IDENTITE DE L'ASSOCIATION

→ **Dénomination** : Horizon Jeunesse

→ **Statut** : Association Loi 1901

→ **N° FINESS** : 440003176

→ **Adresse** : 29, quai de Versailles - BP 10519 – 44005 NANTES CEDEX 1

→ **Téléphone** : 02 40 47 74 12

→ **E-mail** : contact@horizonjeunesse.fr

→ **Site INTERNET** : www.horizonjeunesse.fr

→ **Champ d'intervention** : protection de l'enfance

→ **Nombre d'adhérents** : 10

→ **Structure gérée** : Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) « L'OASIS » autorisée à recevoir 34 jeunes filles âgées de 13 à 21 ans relevant des services de l'Aide Sociale à l'Enfance au titre de leur protection.

→ **Ressources financières de la MECS** : dotation annuelle d'un budget global de fonctionnement alloué par le Conseil Départemental.

→ **Nom du président** : Bernard BOUTINOT

.02. LE MOT DU PRESIDENT

Il faut toujours savoir d'où on vient pour savoir où on va !

L'Histoire d'Horizon Jeunesse, reprise en première partie de ce Projet Associatif, nous raconte d'où nous venons.

Que voulons-nous et où allons-nous ?

L'écriture de nouvelles pages pour les 5 années à venir est une tâche bien difficile compte tenu des évolutions permanentes de notre Société, et de la législation structurant l'activité liée à la Protection de l'Enfance.

Devons-nous craindre ces évolutions ?

Il est certain qu'elles vont se poursuivre, et sans doute s'accélérer. Les difficultés de celles et ceux laissés sur le bord de la route s'amplifient.

Parmi eux les jeunes et leurs familles respectives. Le début de la vie de ces jeunes a été très compliqué. Les jeunes filles confiées à l'Association ont été meurtries et présentent une grande fragilité.

L'Association Horizon Jeunesse est un des « maillons » essayant de :

- leur donner les moyens de préparer leur avenir du mieux possible en vue de s'intégrer dans la Société.

Cela, sous l'égide du Conseil Départemental et de la Protection de l'Enfance, sans oublier l'ensemble des Professionnels travaillant dans l'Association.

Le Conseil d'Administration d'Horizon Jeunesse, est totalement impliqué dans sa tâche. La complémentarité des connaissances et des expériences de chacun des administrateurs, permet un accompagnement fort auprès de la Direction de l'Établissement.

Ce Conseil d'Administration est force de soutien, de propositions, d'analyses,... : c'est donc une gouvernance proactive !

Ce Projet Associatif est le fruit d'une réflexion commune entre le Conseil d'Administration et la Direction de l'Établissement. Il reflète les Valeurs de tous, la volonté d'aller de l'avant, quelles que soient les difficultés rencontrées.

Gouvernance et acteurs de terrain s'unissent afin que l'Association puisse remplir sa mission en s'adaptant à un environnement désormais évolutif et parfois contraint.

PARTIE N°1

LE CADRE ET LES MOYENS DE L'INTERVENTION

.1.1. L'HISTOIRE DE L'ASSOCIATION

→ L'Association Horizon Jeunesse trouve son origine dans la création, en 1857, de l'orphelinat de garçons « Saint Pierre » dirigé par les Sœurs de la Présentation de Tours.

→ A l'issue de la seconde guerre mondiale, en 1945, l'orphelinat accueille des jeunes filles et sa gestion est assurée par deux entités distinctes. La première, une Association portée par les sœurs de Saint Gildas des Bois, assure l'encadrement éducatif alors qu'une Société Anonyme est chargée de gérer les biens immobiliers.

→ Ces deux organisations fusionnent, en 1956, pour donner naissance à une nouvelle Association : l'orphelinat Saint Pierre.

→ En 1960, Jacques BLANCHARD en devient Président en succédant à son père à la suite du décès de ce dernier.

→ Au fil du temps, les Sœurs quittent le dispositif et le périmètre des placements familiaux se réduit. En réponse à cette situation et sous l'impulsion de son Président, l'Association obtient un agrément « Aide Sociale à l'Enfance » et ouvre un Foyer d'Accueil pour 25 jeunes filles âgées de 16 à 21 ans.

→ A cette occasion, une nouvelle Association, nommée « Foyer Saint Pierre des Tourelles » est créée.

→ Progressivement, des salariés laïcs se substituent aux religieuses et les hébergements sous forme de dortoirs sont reconfigurés en chambres individuelles.

→ En 1991, la capacité d'accueil passe à 30 places, dont 20 en internat et 10 à partir de locations extérieures.

→ Monsieur Jacques BLANCHARD, après 34 ans de Présidence, se retire en 1994 et son fils Patrick Alain BLANCHARD lui succède.

→ Le siège de l'Association s'installe au 68 de la rue Paul Bellamy, en 1997. Au même moment, pour s'adapter aux attentes de l'environnement, l'Association déploie deux services éducatifs proposant trois types d'hébergement.

→ Sur la période 2004-2008, l'établissement met en œuvre les dispositions prescrites par la Loi 2002.2 et notamment son projet dans le cadre d'une formation-action impliquant la participation de l'ensemble des salariés. Sur cette séquence, l'Association a initié une démarche de changement qui perdure aujourd'hui.

→ En 2006, l'Association « Foyer Saint Pierre des Tourelles » prend le nom de « Horizon Jeunesse » et la MECS s'appelle désormais « L'OASIS ».

.1.1. L'HISTOIRE DE L'ASSOCIATION (suite et fin)

→ A la fin de l'année 2009, pour traiter l'exiguïté des locaux de Bellamy, les services administratifs et généraux sont installés quai de Versailles, à proximité de l'internat. Ainsi ce dernier dispose, de facto, d'espaces majorés.

→ Dans la même optique, les options relatives aux modalités d'accueil des jeunes filles évoluent vers une individualisation des espaces d'hébergement. A ce titre, l'Association procède à la vente d'appartements pour privilégier le recours aux studios. Dans le même mouvement, le périmètre de l'encadrement s'accroît avec la mise en place de deux postes de coordonnateurs.

→ Au regard des politiques publiques et des enjeux territoriaux, l'Association lance une réflexion sur un éventuel rapprochement avec une autre entité de taille équivalente. In fine, cette démarche n'aboutira pas aux motifs de visions stratégiques divergentes.

→ Monsieur Patrick-Alain BLANCHARD, petit-fils du créateur de l'Association souhaite, en 2012, ne pas renouveler son mandat après 18 années de présidence. Il est, à cette date, nommé Président d'honneur.

→ A partir du début des années 2010, l'Association renforce ses ressources, d'une part, en acquérant son siège (2013) et, d'autre part, en recrutant de nouveaux administrateurs disposant de compétences et d'expertises avérées, diverses et complémentaires. Cette démarche répond à la complexité accrue du cadre réglementaire et des obligations allouées aux gestionnaires d'établissements sociaux et médico-sociaux.

→ Par un nouvel agrément délivré par le Conseil Départemental en 2016, le nombre de places octroyés à la MECS OASIS passe de 30 à 34 places autorisées.

→ Enfin, en 2017, l'Association reconfigure ses ressources immobilières et redessine ses sites d'accueil. Ainsi, un service d'hébergement collectif complété par des logements individuels de proximité offre, toujours, 11 places d'accueil dans le quartier Bellamy. Par ailleurs, sur le quartier de VIARME, la MECS OASIS dispose d'un parc immobilier composé d'appartements partagés et de studios à hauteur de 23 places.

→ Sur ces quelques 160 années qui séparent les premiers pas de l'Association de son organisation actuelle, celle-ci a toujours su s'adapter avec agilité et lucidité aux évolutions et à la complexification de son environnement et se développer de manière raisonnée. Dans le même temps, le bénévolat initial des administrateurs, tout en restant de mise, s'est enrichi, récemment, de nouvelles compétences.

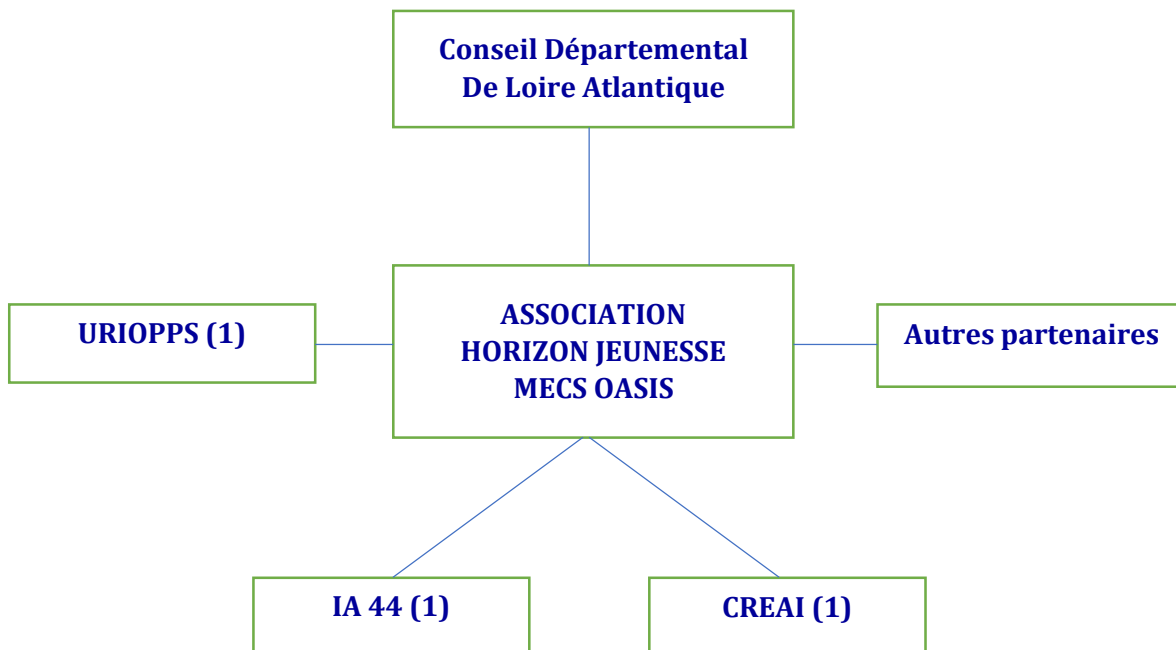
.1.2. LE POSITIONNEMENT DE L'ASSOCIATION SUR SON TERRITOIRE

.1.2.1. Le territoire d'intervention

→ L'Association déploie ses partenariats et réseaux sur le département d'implantation ou sur la région.

→ De plus, elle gère une MECS (1) qui reçoit des jeunes filles confiées par le Département de Loire Atlantique.

.1.2.2. Le schéma du positionnement



(1) Légende :

CREAI : Centre Régional de l'Enfance et l'Adolescence Inadaptées

IA 44 : Inter-associations de Loire Atlantique

MECS : Maison d'Enfants à Caractère Social

URIOPPS : Union Régionale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux

.1.2. LE POSITIONNEMENT DE L'ASSOCIATION DANS SON ENVIRONNEMENT (suite)
--

.1.2.3. Le tableau des partenariats

→ Les partenariats institutionnels

Dénomination	Objet	Conventionnement
Conseil Départemental de Loire Atlantique	Organisme prescripteur, tarificateur et de contrôle	Autorisation
Préfecture de Loire Atlantique	Dépôt des statuts de l'Association Horizon Jeunesse	Obligation administrative
CREAI de Loire Atlantique	Association sans hébergement spécialisée dans le secteur social et médico-social (Conseil, soutien aux établissements, formations...)	Adhérent
Inter Associations 44	Groupement volontaire d'Associations du secteur social et médico-social	Sans objet
URIOPSS	Union régionale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux (Conseil, soutien aux établissements, formations...)	Adhérent
Les ESSMS du département (Etablissement et Service Social et Médico-Social)	Liens relatifs au secteur	<i>Opérationnel</i>
Maison des adolescents (MDA)	Lieu d'échange entre jeunes et professionnels	<i>Opérationnel</i>
Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)	Différents services périphériques en lien avec le public accueilli	<i>Opérationnel</i>
Brigade de Protection de la Famille (BPF : Ex BM – Brigade des mineurs)	Liens informatifs devant le départ en fugue d'une jeune de l'établissement. Dossiers spécifiques liés aux situations.	<i>Opérationnel</i>
TGI de Nantes (Tribunal de Grande Instance + Tribunal pour enfants)	Si l'Association Horizon Jeunesse relève d'une habilitation simple (protection de l'enfance) la majorité des jeunes confiées à la MECS par l'ASE fait l'objet d'une ordonnance.	<i>Opérationnel</i>
ARIFTS	Centre de formation de travailleurs sociaux en Pays de la Loire	Convention
ASKORIA	Ecole d'Educateurs de Rennes	<i>Opérationnel</i>
Médecine du Travail (SSTRN)	Médecine du travail + Prévention des risques	<i>Opérationnel</i>
Association « Etre et Naître »	Analyse des pratiques pour les professionnels	Convention

.1.2. LE POSITIONNEMENT DE L'ASSOCIATION DANS SON ENVIRONNEMENT (suite)

→ Les partenariats opérationnels dans le domaine sanitaire

Dénomination	Objet	Conventionnement
Médecins généralistes et spécialisés	Santé globale des jeunes accueillies	<i>Opérationnel</i>
CHU de Nantes	Accès au soin pour le public accueilli	<i>Opérationnel</i>
Hôpital Saint-Jacques	Accès au soin pour le public accueilli	<i>Opérationnel</i>
UNITE ESPACE (Espace Soins Prévention pour Adolescent et jeune Adulte en CriseE)	Service rattaché au CHU de Nantes Prise en compte de la crise médico-psycho-sociale pour un public 16 – 35 ans dont le 1 ^{er} risque est le suicide	<i>Opérationnel</i>
Espace BARBARA	Service rattaché au CHU de Nantes Hôpital de jour du centre de soins en addictologie	<i>Opérationnel</i>
CENTRE HOSPITALIER Georges Daumezon	Lieux de consultation / Parcours de soin sur le plan de la santé mentale	<i>Opérationnel</i>
SHIP (Service d'Hospitalisation Intersectoriel de Pédopsychiatrie)	Soins Pédopsychiatriques pour un public âgé de 5 à 16 ans	<i>Opérationnel</i>
MUSE (Mini Unité de Soins Etude)	Service rattaché au SHIP Favoriser les apprentissages à l'intérieur des soins pédopsychiatrique	<i>Opérationnel</i>
CHS de Blain (Centre Hospitalier Spécialisé de Blain)	Prise en charge Psychiatrique	<i>Opérationnel</i>
Institut Psychothérapique du Pin en Mauges	Pris en charge Psychothérapeutique	<i>Opérationnel</i>
ELPP (Equipe mobile Psychiatrie Précarité)	Favoriser le soin psychiatrique pour les publics en situation de précarité et d'exclusion	<i>Opérationnel</i>
IREPS (Instance Régionale d'éducation et de promotion de la santé)	Ateliers santé avec les jeunes accueillies	<i>Opérationnel</i>
Foyer thérapeutique de la CHICOTIERE	Centre de postcure psychiatrique pour de jeunes adultes (18 – 30 ans) ne nécessitant pas (ou plus) de prise en charge hospitalière	<i>Opérationnel</i>
PSY'ACTIV Les BRIORDS	Centre de postcure psychiatrique recevant de jeunes adultes (18 – 35 ans) en hospitalisation libre	<i>Opérationnel</i>
Les CMP (Centres Médico-Psychologiques)	Consultation et prise en charge thérapeutique	<i>Opérationnel</i>
Planning familial	Lieu d'accueil et d'écoute pour les jeunes sur le plan de la sexualité	<i>Opérationnel</i>
Maison Départementale des Personnes Handicapées	Accueil, informations des personnes handicapées, évaluation de leurs besoins et application de leurs droits	<i>Opérationnel</i>
IDHEO Nantes Ecole d'Ostéopathie	Permettre aux jeunes de la MECS de bénéficier de séances d'Ostéopathie	Convention

.1.2. LE POSITIONNEMENT DE L'ASSOCIATION DANS SON ENVIRONNEMENT (suite)

→ Les partenariats opérationnels dans le domaine de la scolarité et de l'insertion

Dénomination	Objet	Conventionnement
Education Nationale	Collèges et lycées pour scolarité	<i>Opérationnel</i>
Enseignement catholique	Collèges et lycées pour scolarité	<i>Opérationnel</i>
Mission d'insertion des Jeunes de l'Enseignement Catholique	Accompagnement personnalisé des jeunes à la formation et à l'insertion	<i>Opérationnel</i>
MLDS (Mission de lutte contre le Décrochage Scolaire)	Cellule qui appréhende les situations singulières devant le décrochage scolaire	<i>Opérationnel</i>
MISSION LOCALE	Accueil, information et accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire	<i>Opérationnel</i>
Pôle Emploi	Recherche d'emploi	<i>Opérationnel</i>
CFA IFOCOTEP	Formations en alternance	<i>Opérationnel</i>
ALTERNANCE Pays de la Loire	Formations en alternance	<i>Opérationnel</i>
INHNI	Organisme de formation et de conseil du secteur hygiène, propreté, environnement.	<i>Opérationnel</i>
AGIR ABCD	Soutien scolaire	<i>Opérationnel</i>
EXA Maths	Soutien scolaire en Mathématiques	Adhérent et convention
Les différents CIO	Centre d'Information et d'Orientation	<i>Opérationnel</i>

→ Les partenariats opérationnels dans le domaine des activités sportives culturelles et de loisirs

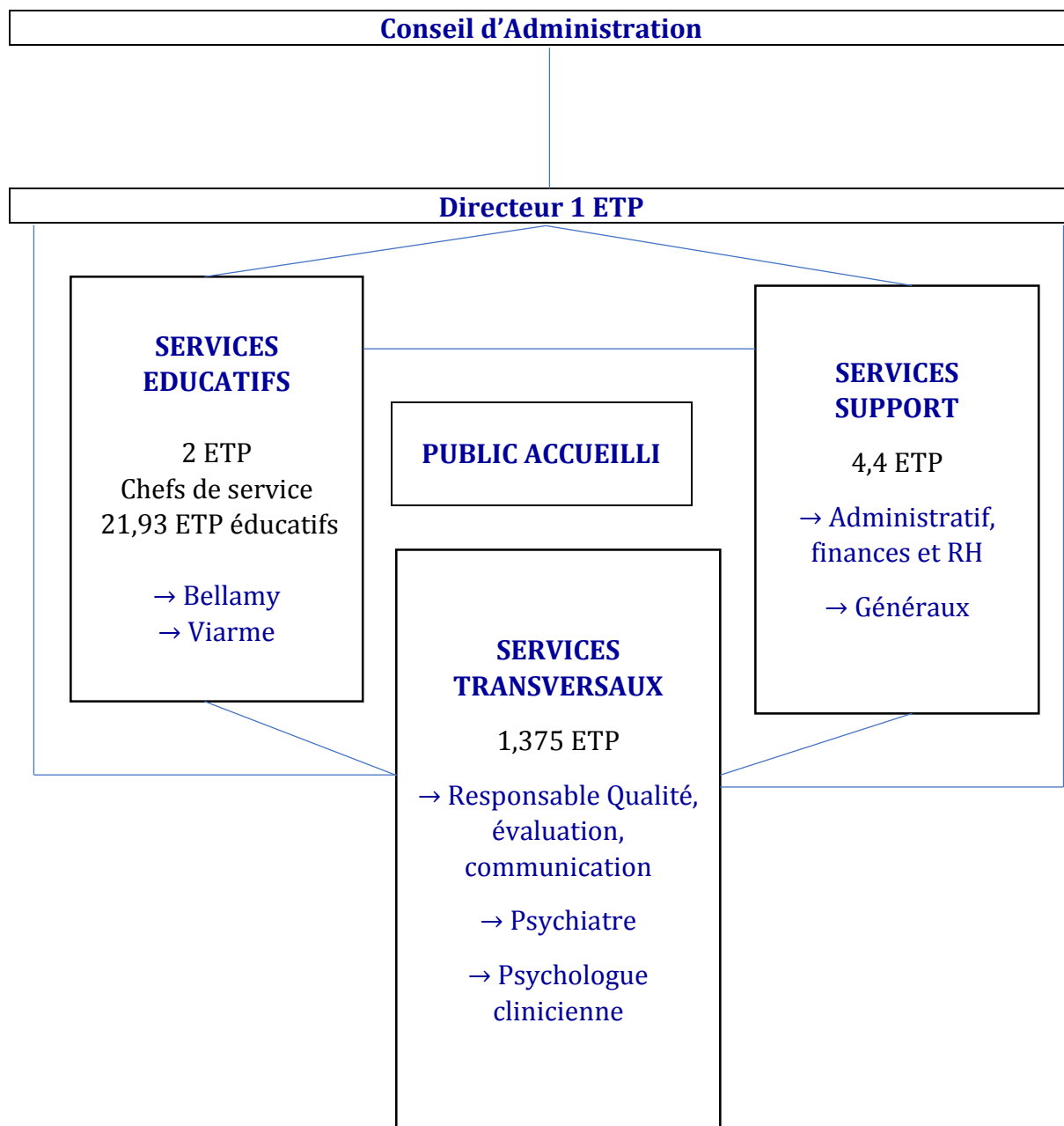
Dénomination	Objet	Conventionnement
Laëtitia Forme	Permettre aux jeunes de la MECS d'appréhender la navigation et la mer	Convention
Centre de Voile Amitié et Nature de Nantes CVAN	Découverte et pratique de la voile pour les jeunes	<i>Opérationnel</i>
Association GRAND LARGUE	Permettre aux jeunes de la MECS d'appréhender la navigation et la mer	Adhérent et membre du Conseil d'Administration
Association « TISSE METISSE »	Manifestation annuelle culturelle	Participation bénévole à la manifestation annuelle
Association ARTTITUDES + maison de quartier de Nantes	Maison de quartier de Nantes Atelier théâtre à l'interne	<i>Opérationnel</i>
Centre Equestre de Mazerolle	Pratique de l'équitation	<i>Opérationnel</i>
TNT (Terrain Neutre Théâtre)	Initiation au théâtre	<i>Opérationnel</i>
Mairie de Nantes	Facilités pour occupation de salles de sport	<i>Opérationnel</i>
PLACE au Vélo	Association de cyclistes urbains	<i>Opérationnel</i>
SUAPS (Service universitaire des activités physiques et sportives) Université de Nantes	Pratique de l'escalade avec une autre structure de la Protection de l'Enfance	<i>Opérationnel</i>

.1.2. LE POSITIONNEMENT DE L'ASSOCIATION DANS SON ENVIRONNEMENT (suite et fin)

→ Les partenariats opérationnels dans le domaine de l'habitat

Dénomination	Objet	Conventionnement
Nantes Habitat	Partenaire bailleur de lieux d'hébergement pour les jeunes	Baux de location
La Nantaise d'Habitation	Partenaire bailleur de lieux d'hébergement pour les jeunes	Baux de location
Harmonie Habitat	Partenaire bailleur de lieux d'hébergement pour les jeunes	Baux de location
ADELIS	Participe à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en favorisant leur habitat	Convention
RESIDETAPE	Résidence à logement temporaire. Tremplin pour les jeunes avant le logement autonome	Convention
EDN (EDIT de Nantes)	Accompagne les jeunes au logement	<i>Opérationnel</i>

.1.3. L'ORGANIGRAMME



.1.4. LES SITES D'ACCUEIL DE LA MECS OASIS

→ LE SERVICE BELLAMY :

- Il est situé au 68 rue Paul BELLAMY à Nantes. Les locaux appartiennent à l'Association.
- Il accueille, en chambre individuelle ou en logements de proximité, 11 jeunes filles, de 13 ans à 18 ans (au-delà de 18 ans dans le cadre d'un Contrat de Soutien à l'Autonomie des Jeunes et pour un public particulièrement fragilisé).
- En complément des chambres individuelles, le service comporte :
 - × Un salon,
 - × Une cuisine,
 - × Des salles de bain,
 - × Une bibliothèque,
 - × Des salles d'activité,
 - × Une cour.

→ LE SERVICE VIARME :

- Il est situé au 5 rue Charles JEGOU près de la place VIARME et se complète d'autres locaux sur Nantes (ou sa proche périphérie).
- Il accueille, en appartements partagés (pour deux personnes) ou en studios (location ou propriété), 23 jeunes filles et jeunes femmes à partir de 16 ans à 18 ans (au-delà de 18 ans dans le cadre d'un Contrat de Soutien à l'Autonomie des Jeunes).
- Les studios et les appartements partagés comportent des chambres individuelles, des espaces de vie et les équipements sanitaires nécessaires.

PARTIE N°2

LA STRATEGIE ASSOCIATIVE

.2.1. L'INTENTION, LES OBJECTIFS ET LES VALEURS DE L'ASSOCIATION

.2.1.1. L'intention de l'Association :

→ Proposer et mettre en œuvre des réponses adaptées aux attentes et aux besoins d'adolescentes et de jeunes femmes, en difficulté sociale, en matière de prévention des risques, de protection physique et psychique et d'insertion.

.2.1.2. Les objectifs de l'Association

→ Promouvoir chez chacune d'entre elles la construction de son identité en respectant ses aspirations ;

→ Favoriser, chez ces personnes, l'acquisition et le développement de l'autonomie nécessaire à leur inclusion sociale par le déploiement d'un accompagnement éducatif, thérapeutique et pédagogique ajusté à leur situation.

.2.1.3. Les valeurs de l'Association

→ En accord avec les principes de la Déclaration des Droits de l'Homme et de la Convention sur les droits de l'Enfant, l'Association Horizon Jeunesse défend le respect :

- **De la dignité des personnes ;**
- **Du lien familial et de la promotion de la fonction parentale ;**
- **Des droits de l'enfant et des valeurs collectives du « vivre ensemble » ;**
- **Et en toutes circonstances, de l'intérêt supérieur de l'enfant.**

.2.1. L'INTENTION, LES OBJECTIFS, LES VALEURS ET LES ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION (suite et fin)

→ Dans ce cadre, l'Association Horizon Jeunesse fonde son action, auprès des personnes accueillies, sur les valeurs et les principes suivants :

- **Le respect de leurs droits et de leurs obligations ;**

- **La bienveillance dans l'accompagnement mais sans indulgence, en respectant les différentes cultures dont sont issues les jeunes filles accueillies, tout en leur proposant l'intégration des savoirs, lois, règles et codes sociaux, vecteurs de leur insertion sociale et professionnelle ;**

- **La bientraitance et la sécurité des jeunes filles accompagnées ;**

- **La tolérance par l'accueil de jeunes filles d'origines ethniques plurielles dans le respect de leurs convictions idéologiques et religieuses et, dans ce cadre, la non-discrimination ;**

- **Le soutien de la famille dans l'exercice de ses responsabilités, de ses droits et de ses obligations ;**

→ Dans le même temps, l'Association s'engage, vis à vis des pouvoirs publics et des financeurs, à :

- **Gérer de façon rigoureuse et transparente les fonds publics ;**

- **Déployer les outils et les procédures de contrôle de gestion ;**

- **Participer aux instances de pilotage des dispositifs de protection de l'enfance ;**

- **Etablir des propositions sur l'évolution de l'offre de service en protection de l'enfance.**

→ De plus, L'Association vise à maintenir sa capacité de réflexion, d'ouverture et de questionnement afin de rester en phase avec les évolutions de notre société.

.2.2. LA POLITIQUE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'Association Horizon-Jeunesse a pour objectif, pour chaque professionnel, et à l'intérieur de sa mission, d'améliorer la qualité de vie au travail et de favoriser le développement des compétences des professionnels en référence aux six supports suivants :

→ Le management :

Le déploiement, sur des instances particulières et précises, d'un mode de management collaboratif qui assure l'expression et la prise en compte de l'expertise des professionnels à travers, notamment, leur participation à de multiples groupes de travail portant sur la réalisation de l'évaluation interne, la révision du projet d'établissement, le comité qualité, la commission horaire...

NB : pour ce qui concerne certains domaines comme la réglementation et la sécurité, le management sera majoritairement directif et consultatif.

→ La GPMC (Gestion Prévisionnelle des Métiers et des Compétences) :

La mise en œuvre d'une gestion maîtrisée des métiers et des compétences qui se traduit par l'élaboration de fiches de poste identifiant les qualifications et les compétences attendues, par une gestion proactive et raisonnée des vacances de postes et par un processus de recrutement structuré.

→ L'outillage des professionnels :

La mise à disposition d'un livret d'accueil des nouveaux salariés, d'un système d'information partagé, de mails individuels et d'un processus d'analyse des pratiques en soutien de leur intégration et de la réalisation de leurs missions.

→ Le dialogue social :

La recherche d'échanges fluides et constructifs avec les représentants du personnel au service des parties prenantes de l'établissement.

→ La sécurité :

Un investissement soutenu sur le Document Unique des Risques Professionnels et Psychosociaux, la disponibilité et l'écoute de la Direction à l'égard des salariés, mais aussi, leur « *accompagnement* » pour effectuer un dépôt de plainte et/ou bénéficier d'une aide psychologique en cas d'agression.

→ Le développement des compétences :

L'évaluation des salariés et leur accompagnement dans la définition de leur parcours professionnel au travers de plans de formation enrichis et d'entretiens professionnels réguliers.

.2.3. LA POLITIQUE QUALITE, D'AMELIORATION CONTINUE ET DE GESTION DES RISQUES

→ L'Association Horizon Jeunesse s'est engagée à mettre en œuvre **une démarche qualité et d'amélioration continue** afin d'optimiser le service rendu au public accueilli.

→ A ce titre, il apparaît nécessaire de planifier l'intervention par **la maîtrise des processus** de pilotage, des processus métier et des processus support, de **mesurer** leur déploiement et leurs effets puis de les améliorer.

→ **Une cartographie des risques** liés aux fragilités des personnes accueillies est évaluée annuellement afin de renforcer les mesures de prévention.

→ **Un Manuel Qualité** formalise le mode d'emploi de la démarche.

→ **Un groupe de travail** dédié pluridisciplinaire se réunit régulièrement pour conduire la démarche qualité et d'amélioration continue et réviser le plan d'action.

→ **Un système documentaire** assure la maîtrise des processus complexes de la MECS par l'identification de bonnes pratiques partagées.

→ **Un rapport d'activité** nourri d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs pluriels soutient l'évaluation de la performance de l'établissement.

→ Enfin, **des revues de gouvernance**, mises en œuvre durant les Conseils d'Administration, portent sur l'étude et la validation des documents dont la liste est présentée en annexe.

.2.4. LA POLITIQUE DE COOPERATION

→ A ce jour, une association ou un établissement ne peut plus répondre seul à l'ensemble des besoins des jeunes accueillies.

→ A ce titre, l'article 312-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles encadre cette démarche :

« Afin de favoriser leur coordination, leur complémentarité et garantir la continuité des prises en charge et de l'accompagnement, notamment dans le cadre de réseaux sociaux ou médico-sociaux coordonnés, les établissements et services... et les personnes physiques ou morales gestionnaires... peuvent :

1° Conclure des conventions entre eux, avec des établissements de santé...

2° Créer des groupements d'intérêt économique et des groupements d'intérêt public et y participer...

3° Créer des syndicats inter-établissements ou des groupements de coopération...

4° Procéder à des regroupements ou à des fusions. »

→ L'Association Horizon Jeunesse fait le pari de l'intelligence collective, convaincue que le colloque des idées enrichit la réflexion et l'action.

→ De plus, le choix des partenariats et des réseaux doit, en toutes circonstances, être assujéti à la valeur ajoutée que produira cette collaboration.

→ Enfin, l'Association est engagée dans une coopération positive avec le département dans l'intérêt des jeunes accueillies.

.2.5. LA POLITIQUE DE COMMUNICATION

Axe n°1 : Communiquer en interne pour initier une entreprise apprenante et densifier l'identité de l'Association

→ Gérer et développer un système d'information en soutien des professionnels

→ Pérenniser une proximité entre les salariés et les administrateurs

Axe n°2 : S'ouvrir sur le territoire pour promouvoir la visibilité associative

→ Gérer et développer le site INTERNET

→ Communiquer par la presse sur les actions innovantes de l'Association

Axe n°3 : Créer des synergies avec d'autres organismes

→ Assurer la représentation de l'Association par la participation d'administrateurs à des instances externes.

→ Etre en veille sur les opportunités de collaboration et de regroupements.

.2.6. LA RESPONSABILITE SOCIALE DES ENTREPRISES

L'Association Horizon Jeunesse souhaite développer des pratiques responsables et l'efficience de son intervention au regard du développement durable :

→ Sur le plan environnemental :

- En adaptant son offre de service aux besoins et attentes des personnes accueillies ;
- En améliorant ses prestations à l'aune d'une démarche qualité ;
- En adoptant le tri sélectif et en réduisant les déchets papier...

→ Sur le plan social :

- En pilotant un programme de gestion des risques ;
- En développant la qualité de vie au travail et les compétences des salariés ;
- En favorisant la pérennité des emplois...

→ Sur le plan économique :

- En négociant des budgets dans le respect des contraintes de chacun ;
- En visant l'équilibre budgétaire ;
- En assurant une activité optimale...

.2.7. LE NOUVEAU PLAN STRATEGIQUE 2019 - 2023

Domaine 1 : la gouvernance

OBJECTIFS QUOI ?	APPROCHE COMMENT ?	PILOTE QUI ?	ECHEANCES QUAND ?	EVALUATION FAIT ?
Objectif n°1 Assurer la pérennité et l'évolution de l'Association	Action n° 1 Consolider le Conseil d'Administration et son fonctionnement Action n°2 : Piloter la stratégie associative à l'aune d'une culture de l'efficience	Président	En permanence	Effectivité
Objectif n°2 Développer la visibilité de l'Association dans la presse	Action n° 3 : Proposer un article portant sur chaque évènement marquant	CA	Au fil de l'eau	Effectivité

Domaine 2 : le pilotage

OBJECTIFS QUOI ?	APPROCHE COMMENT ?	PILOTE QUI ?	ECHEANCES QUAND ?	EVALUATION FAIT ?
Objectif n°3 Compléter la Démarche Qualité	Action n°4 : Déployer des enquêtes de satisfaction auprès des professionnels Action n°5 : Mettre en œuvre un système de réclamation Action n°6 Mettre en œuvre l'évaluation interne version 3 et l'évaluation externe version 2	Directeur	2019 2019 2021 et 2023	Effectivité Effectivité Rapports
Objectif n°4 Organiser la gestion des risques liés aux usagers	Action n°7 Etablir le document Action n°8 Renseigner, traiter le document	Directeur	2020	Validation CA Effectivité
Objectif n°5 Appliquer le RGPD	Action n°9 Mettre en œuvre les dispositions réglementaires	Directeur	2020	Effectivité
Objectif n°6 Poursuivre l'étude sur la réflexion éthique	Action n°10 Etudier la faisabilité de la mise en œuvre d'une réflexion éthique et dessiner ses modalités éventuelles	CA	2023	Effectivité

2.7. LE NOUVEAU PLAN STRATEGIQUE (suite et fin)
--

Domaine 3 : l'intervention

OBJECTIFS QUOI ?	APPROCHE COMMENT ?	PILOTE QUI ?	ECHEANCES QUAND ?	EVALUATION FAIT ?
Objectif n°7 Modéliser le projet de service mixte pour enfants de 6 à 12 ans présentant des troubles spécifiques après consultation du Département	Action n°11 Recueillir les ressources nécessaires à l'élaboration du projet	Président	2021	Effectivité
	Action n°12 Formaliser le projet	Directeur		Validation CA
	Action n°13 Diffuser et présenter le projet	Président		Effectivité
Objectif n°8 Examiner des pistes de travail autour de la parentalité	Action n°14 Réfléchir aux modalités d'accueil des familles et d'accompagnement des liens familiaux	CA	2020	Effectivité

PARTIE N° 3

LES REGLES DE GOUVERNANCE

.3.1. LES SIX PRINCIPES D'UNE BONNE GOUVERNANCE

- Favoriser un mix de compétences, d'expertises et de savoir être au sein du Conseil d'Administration ;

- Garantir l'intégrité des administrateurs : éthique, équité et respect des lois, des règles et des normes ;

- Assurer la transparence des décisions émanant du Conseil d'Administration, tant sur leurs contenus que sur leurs motifs, et des activités de l'Association ;

- Etablir précisément une séparation des pouvoirs entre les administrateurs et la Direction à travers l'élaboration du Document Unique des Délégations ;

- Piloter la stratégie associative de sa définition à son évaluation ;

- Déployer des relations respectueuses et constructives avec l'ensemble des parties prenantes et plus particulièrement avec le Conseil Départemental ;

- Soutenir une culture de l'efficacité, facteur d'une valeur ajoutée de l'intervention.

REFERENCES DU DOCUMENT

Titre du document	Projet Associatif
Version	N°2
Date d'application	01/01/2019
Nombre de pages hors annexes <i>(version complète)</i>	48
Nombre d'annexes <i>(version complète)</i>	2
Nombre de pages avec annexes <i>(version complète)</i>	63
Date de validation par le Conseil d'Administration	18 octobre 2018
Date de présentation au Comité Social et Economique	6 décembre 2018
Signature du Président : Bernard BOUTINOT	

FIN de la synthèse du Projet Associatif

